

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 04/06/2013**

L'an deux mille treize,
Le quatre juin deux mille treize à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt-sept mai 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 18 |
| Nombre de conseillers présents : | 11 |
| Nombre de conseillers présents ou représentés | 13 |
| Nombre de conseillers excusés : | 07 |
| Nombre de conseillers absents : | |

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. PETRICIG Jean-Michel, M. GIRARD Pascal, M. PIERRARD Didier, Mme SAINT PIERRE Valérie,

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme WINISDOERFFER Inès, M. EL KHIDER Mustapha.

Pouvoirs : M. PIERRARD Didier à Mme GUERIN Denise ; M. ANGO Jacques-Vianney à M. CABART Jean-Claude.

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 04/06/2013

OBJET : PROPRIETE COMMUNALE : demande de paiement échelonné
(précise et complète la délibération n°13/24 en date du 28/03/2013 relative à la propriété communale)

N° 13/34

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n°13/34 en date du 28/03/2013 décidant :

*** de procéder** à la division en trois parties de la parcelle AN 521 et de vendre chaque fraction de la parcelle, à respectivement :

- Mme PISSOT Amelise domiciliée 3 rue du Capitaine Mordant à Pargny Sur Saulx et ou tout SCI s'y substituant
- M. et Mme OLIVO Wiliam domiciliés 1 bis rue du Capitaine Mordant à Pargny Sur Saulx,
- M. et Mme MORAIS DE OLIVEIRA Antonio domiciliés 4 rue du Mont Cerf à Pargny Sur Saulx, déclarant leur intention d'acquérir une partie de cette parcelle à 10€ le m².

*de fixer le prix de vente des parcelles après division à 10€ le m²

*de faire appel à un géomètre pour effectuer une division parcellaire de la parcelle AN 521.

*de mandater le cabinet Descamps pour la réalisation du document d'arpentage (les frais d'établissement dudit document seront supportés par les acquéreurs).

*de régler la facture au géomètre et de solliciter le remboursement de ladite facture auprès des acquéreurs suivants (au prorata d'un tiers de la facture par chaque acquéreur) :

- Mme PISSOT Amelise domiciliée 3 rue du Capitaine Mordant à Pargny Sur Saulx et ou tout SCI s'y substituant
- M. et Mme OLIVO William domiciliés 1 bis rue du Capitaine Mordant à Pargny Sur Saulx,
- M. et Mme MORAIS DE OLIVEIRA Antonio domiciliés 4 rue du Mont Cerf à Pargny Sur Saulx, déclarant leur intention d'acquérir une partie de cette parcelle à 10€ le m².

* de donner mandat à Maître LEPAGE, Notaire à Vitry-Le-François de recevoir l'acte de vente. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Considérant que M. et Mme OLIVO William qui, par courrier en date du 14/05/2013, ont donné leur accord quant au prix de la parcelle fixé à 10€ le m² ainsi qu'à la prise en charge du document d'arpentage souhaitent néanmoins régler en 10 annuités sans frais.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE de rejeter la demande de M. et Mme OLIVO relative au règlement du prix de la parcelle en 10 annuités sans frais.

MAIS AUTORISE M. et Mme OLIVO à régler le prix de la parcelle en **2 annuités sans frais.**

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN